

DECRET N°2012-507 DU 10 DECEMBRE 2012

portant approbation des états financiers de
l'Agence Bénin Presse (ABP) pour l' exercice
clos au 31 décembre 2011.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation du 29 mars 2011 par la cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-589 du 28 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2005-790 du 29 décembre 2005 portant approbation des Statuts de l'Agence Bénin Presse ;
- Sur** rapport conjoint du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication et du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 novembre 2012.

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont approuvés les états financiers de l'Agence Bénin-Presse (ABP) pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 tels qu'ils figurent en annexe à ce présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 décembre 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de L'Evaluation des Politiques Publiques,
du programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances

Le Ministre de la Communication et
des Technologies de l'Information et de
la Communication,

Jonas A. GBIAN

Max Barthélemy AHOUEKE

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 04 ; CS : 02 ; CES : 02 ; HAAC : 2 ; MCJ : 2 ; MS : 1 ; HCJ : 02 ; PMCCAGEPPDDS : 4
MCTIC : 4 ; MEF : 4 ; MS : 4 ; AUTRES MINISTERES : 24 ; SGG : 4 ; DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 5 ; BN-DAN-
DLC : 3 ; GCONB-DGCST-INSAE : 3 ; BCP-CSM-CPI-IGAA : 4 ; UAC-UNIPAR-ENAM-FADESP : 4 ; JO : 1 .

etc